

Séance du 15 Décembre 2005

L'an deux mil cinq le 15 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Louise LE ROUX, Mme Françoise NORMAND, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC, Mr André RIOU à Mr Paul UGUEN, Mme Françoise NORMAND à Mr Jean CORVEZ;

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2005

Date de Publication : 20 Décembre 2005

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

Objet : Contrat de prestations de services: entretien du réseau pluvial communal

Le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau pluvial établi par la Lyonnaise des eaux, qui se propose par un contrat de 3 années d'effectuer 1 fois l'an le curage des ouvrages de collecte d'eau pluviale (avaloirs et grilles : 162 unités) ; d'effectuer le curage des collecteurs d'eau pluviale et des branchements (10% du linéaire par an) ; d'intervenir en cas d'urgence pendant les heures ouvrables et les heures d'astreinte (24 h sur 24), celles-ci seront contractuelles pour un nombre de 3 par an . Ce contrat est proposé moyennant la somme de 5719,99 € par an indexable annuellement.

Le Conseil, à l'unanimité des votants, autorise le Maire à signer ce contrat de prestations de services et les documents y afférents.